



AMAP ŒUFS LA FERME RICHART



CERNAY

Saison 2020/2021

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre																			
Le PRODUCTEUR		Le CONSOM'ACTEUR																	
EARL RICHART Antoine Richart		(NOM, Prénom)																	
125, Grand Rue 68 480 ROPPENTZWILLER		(Adresse)																	
Tel : 03.89.07.94.49 / 06.87.12.15.83 earlrichart@yahoo.fr		Téléphone :																	
		Courriel :																	
Les membres de ThurAmap, reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la Charte de ThurAmap (voir www.thuramap.fr , onglet « Une Amap c'est quoi ? ») et ceux de l'économie sociale et solidaire.																			
LES PANIERS : le consom'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :																			
Type de production : Agriculture biologique, certifiée AB 																			
COMPOSITION D'UN PANIER POUR TOUTE LA DUREE DE LA SAISON :																			
Le consom'acteur compose son panier selon son souhait en choisissant le nombre d'œufs qu'il souhaite acheter à chaque distribution, toutes les 2 semaines environ (voir détail des dates de distribution).																			
Œufs extra frais, de taille moyenne ou grosse, selon l'âge des poules pondeuses (moyens en début de ponte, puis plus gros).																			
<table border="1"><thead><tr><th>QUANTITE</th><th>COUT</th><th>NOMBRE</th><th>TOTAL</th></tr></thead><tbody><tr><td>Demi-douzaine</td><td>1.90 €</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Douzaine</td><td>3.80 €</td><td></td><td></td></tr><tr><td>TOTAL PANIER</td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>				QUANTITE	COUT	NOMBRE	TOTAL	Demi-douzaine	1.90 €			Douzaine	3.80 €			TOTAL PANIER			
QUANTITE	COUT	NOMBRE	TOTAL																
Demi-douzaine	1.90 €																		
Douzaine	3.80 €																		
TOTAL PANIER																			
Les œufs seront à disposition sur des plateaux à alvéoles, le consom'acteur devra prévoir une boîte pour les transporter.																			
Rappel: Les œufs distribués sont extra-frais (pondus dans la semaine). Ils sont considérés comme extra-frais jusqu'à 9 jours après la ponte et sont considérés comme frais jusqu'à 28 jours après la ponte.																			

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu toutes les 2 semaines environ pendant la durée de la saison au lieu et aux dates indiqués ci-après.	
Durée de la saison pour le consom'acteur:	La saison commence le et se termine le 26 Mars 2021.
Nombre total de distributions :	La saison correspond à paniers. (28 paniers pour la saison complète commençant le 03 avril 2020, répartis sur 27 distributions)
Jours de distribution	Les distributions ont lieu les vendredis, entre 18h00 et 18h45
Lieu de distribution	Conciergerie du Complexe sportif - rue René Guibert à Cernay

AMAP ŒUFS
LA FERME RICHART

CERNAY

Saison 2020/2021

<p>Dates de distribution :</p> <p><u>Attention aux dates suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Panier double du 18 Décembre 2020 : Possibilité de le déplacer à la distribution du 4 décembre 2020	<input type="radio"/> 03 Avril 2020	<input type="radio"/> 07 Août 2020	<input type="radio"/> 04 Décembre 2020
	<input type="radio"/> 17 Avril 2020	<input type="radio"/> 21 Août 2020	<input type="radio"/> 18 Décembre 2020 (Panier double)
	<input type="radio"/> 24 Avril 2020	<input type="radio"/> 04 Septembre 2020	<input type="radio"/> 08 Janvier 2021
	<input type="radio"/> 15 Mai 2020	<input type="radio"/> 18 Septembre 2020	<input type="radio"/> 22 Janvier 2021
	<input type="radio"/> 29 Mai 2020	<input type="radio"/> 02 Octobre 2020	<input type="radio"/> 05 Février 2021
	<input type="radio"/> 12 Juin 2020	<input type="radio"/> 16 Octobre 2020	<input type="radio"/> 19 Février 2021
	<input type="radio"/> 26 Juin 2020	<input type="radio"/> 30 octobre 2020	<input type="radio"/> 05 Mars 2021
	<input type="radio"/> 10 Juillet 2020	<input type="radio"/> 13 Novembre 2020	<input type="radio"/> 19 mars2021
	<input type="radio"/> 24 Juillet 2020	<input type="radio"/> 27 Novembre 2020	<input type="radio"/> 26 mars2021

LE PRIX ET LES PAIEMENTS :		
Prix d'un panier	Voir tableau	Soit : €
Prix pour la saison € x	paniers = €
Paiement soit :	A la signature du contrat, le consommateur remet au producteur :	
<ul style="list-style-type: none">• Par chèques à l'ordre de : SAS RICHART• Par virement (se renseigner au point info)	<input type="checkbox"/> 1 chèque de €, encaissement en mai 2020, ou lors de l'inscription pour les personnes s'inscrivant en cours de saison Ou <input type="checkbox"/> 2 chèques de €, encaissement en mai 2020 ou lors de l'inscription (pour les personnes s'inscrivant en cours de saison) pour le premier et en Janvier 2021 pour le second.	

Carte à points :
Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre **plus** d'œufs que votre panier hebdomadaire ?
Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en argent liquide sur les lieux de distribution. Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points. Pour **l'AMAP La Ferme Richart**, vous pouvez acquérir une carte sans date limite d'utilisation, et renouvelable/ rechargeable sous conditions : **d'une valeur mini de 19 points (19 €) et d'une valeur maxi de 40 points (40 €)**. Cette carte vous permet également de choisir des steacks. Paiement par chèque à l'ordre du producteur lors de l'achat de la carte.
Attention ! S'il suffit d'être adhérent à ThurAmap pour prendre une carte à points, seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'AMAP La ferme Richart, pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.
Renseignez-vous auprès de votre Amap ou au point info de ThurAmap.

Le consommateur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (8.00 €), pour la saison 2020/2021. Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

Merci d'indiquer ci-dessous si vous êtes intéressé(e), pour participer au comité de pilotage de l'AMAP « LA FERME RICHART » OUI NON

Fait à, le et signé en deux exemplaires par les parties :	
Le producteur	Le consommateur
(signature).....	(signature).....